



ARTISANS, COMMERÇANTS,
OUVREZ LA PORTE
À TOUS VOS CLIENTS

Conférence de Presse Accessibilité des ERP (Établissements Recevant du Public) 20 mai 2014

Offre Accessibilité

Contexte juridique

- **La loi de 2005**

impose aux ERP* d'être accessibles à toute personne quel que soit son handicap à compter du 1er janvier 2015.

L'échéance de 2015 a été réaffirmée par le Premier ministre le 26 février 2014.

- **Un peu de souplesse : les Ad'AP****

L'Agenda d'Accessibilité Programmée

- ❖ est une demande de délai à déposer dans les 12 mois après la publication de l'ordonnance (qui devrait intervenir en juillet 2014),
- ❖ doit intégrer un calendrier précis et resserré de travaux ainsi qu'un engagement financier,
- ❖ permet d'obtenir un délai maximum de 3 ans pour la réalisation des travaux (pour les ERP de 5^e catégorie – ceux pouvant recevoir jusqu'à 200 personnes en même temps - soit 80 % des établissements).

* Etablissements Recevant du Public

** Publication de l'ordonnance et des décrets prévue en juillet 2014



Offre Accessibilité

Des besoins conséquents de mise aux normes

- **730 000 commerces**
- **230 000 entreprises touristiques**

- **Budget des travaux :**
 - ❖ 10 000 € / commerce
 - ❖ 20 000 € / restaurant
 - ❖ 60 000 à 120 000 € / hôtel

- **Seuls 15% de point de vente déjà mis aux normes** (source CCI)

Accompagner les artisans et commerçants dans l'accessibilité de leur établissement

- ❖ Accueillir une nouvelle clientèle
- ❖ Rénover et repenser son établissement
- ❖ Améliorer son image
- ❖ Faciliter la revente

Offre Accessibilité

Les partenaires

5 000 entreprises formées
3 000 entreprises
labélisées Handibat®
aptées à traiter
l'accessibilité



La Socama,
première Société
de Caution Mutuelle
de France



Les Banques Populaires
Banque de plus d'un million
de professionnels



I.Cert
Créateur de la
certification BAC
(Bâtiment
Accessible Certifié)



Le réseau HandiDiag
spécialiste des
diagnostics
accessibilité



Offre Accessibilité

Un client accompagné de bout en bout

- **Un parcours simplifié**

Point d'entrée au choix :

- ❖ Banque Populaire,
- ❖ Artisan Handibat®
- ❖ Diagnostiqueur HandiDiag
- ❖ Site www.ouvrezvosportes.fr

- **Une offre souple**

- ❖ Possibilité de sélectionner les différentes prestations selon ses besoins,
- ❖ Choix des artisans Handibat,
- ❖ Liberté de demander un ou plusieurs devis.

- **Un projet client suivi de bout en bout**

Une plateforme internet de suivi permettant :

- ❖ au client d'être immédiatement en relation avec l'ensemble des partenaires,
- ❖ aux partenaires de coordonner les différentes étapes.



Offre Accessibilité

Une offre complète pour l'accessibilité des ERP

Etape	Partenaire	Rôle	Apport
Diagnostic		<ul style="list-style-type: none">• Informe et conseille sur les points d'accessibilité à optimiser• Réalise le diagnostic et un 1er chiffrage indicatif des travaux• Accompagne dans le montage du dossier d'AD'AP	Une tarification simple et privilégiée pour nos clients : de 250 à 450 € HT
Devis et travaux		Les artisans Handibat, spécialisés dans les travaux d'accessibilité : <ul style="list-style-type: none">• établissent un devis précis,• réalisent les travaux dans le cadre de la charte Handibat.	<ul style="list-style-type: none">• Labélisation revue tous les 2 ans• Les 3 engagements Handibat<ul style="list-style-type: none">- Compétence technique- Le conseil afin de tenir compte des besoins de chaque client- Le service et, en particulier, le respect du devis et des délais
Epargne et financement	 	<ul style="list-style-type: none">• Finance la totalité de la démarche avec le Prêt Express Socama pour l'accessibilité<ul style="list-style-type: none">- jusqu'à 50 000€,- de 18 à 60 mois,- différé d'amortissement jusqu'à 6 mois.• Propose une phase d'épargne <p>Dans le cas d'un AD'AP, le client peut anticiper le budget de ses travaux avec nos solutions d'épargne professionnelle.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Garantie Socama• Pas de caution personnelle
Certification		Certifie que l'ERP est conforme aux normes d'accessibilité handicap et à la loi du 1er janvier 2005.	<ul style="list-style-type: none">• Tarification unique : 820 € HT• Visibilité (vitrophanie, promotion sur le web...)

Offre Accessibilité

Un site dédié à l'Accessibilité des ERP

www.ouvrezvosportes.fr



Un site de référence
pour tout savoir sur
la loi,
les Ad'AP,
les étapes de la mise aux normes
les solutions de financement...



ARTISANS, COMMERÇANTS,
OUVREZ LA PORTE
À TOUS VOS CLIENTS

Les Annexes

- Fiche Banque Populaire
- Fiche Handidiag
- Fiche Handibat
- Fiche I.Cert



Offre Accessibilité

Banque Populaire et Socama - Epargne et Financement

Le financement du diagnostic, des travaux et de la certification s'appuie sur :

- **le Prêts Socama pour l' Accessibilité**

exclusivité des Banques Populaires :

- ❖ Montant : jusqu'à 50 000€
- ❖ Durée : de 18 à 60 mois
- ❖ Différé d'amortissement de 6 mois
- ❖ La Socama et la Banque Populaire renoncent expressément à toute garantie personnelle

- **l'Epargne Banque Populaire**

Dans le cas d'un Ad'AP, possibilité d'anticiper le budget de ses travaux avec les solutions d'épargne professionnelle Banque Populaire.



Offre Accessibilité

Handidiag – Diagnostic Accessibilité

- **Le diagnostiqueur HandiDiag est présent dès le commencement du projet pour :** The logo for HandiDiag consists of a blue rectangle on the left containing the word 'HANDI' in white, and an orange rectangle on the right containing the word 'Diag' in white.
 - ❖ **conseiller** sur la mise aux normes du commerce,
 - ❖ **informer** sur les points d'accessibilité à optimiser ainsi que les travaux nécessaires à l'obtention de la certification BAC,
 - ❖ **accompagner** pour le montage du dossier d'AD'AP et, le cas échéant, pour les demandes de dérogations.
- **Une tarification simple et privilégiée pour nos clients :**
 - ❖ 250 € HT pour un commerce simple,
 - ❖ 350 € HT si présence de sanitaires,
 - ❖ 450 € HT pour les cas plus complexes : commerce avec étage, marches à l'entrée (ou dans le commerce), entrée commune avec d'autres ERP ou logements, un secteur classé patrimoine.

Offre Accessibilité

Handibat – Devis et travaux

Suite au diagnostic, le client obtient de la part d'un ou plusieurs artisans labellisés HandiBat® :

- un devis précis,
- un dossier de demande de financement pré-rempli à remettre à un conseiller Banque Populaire.



Les travaux de mise en conformité sont effectués par des artisans Handibat®, spécialisés dans les travaux d'accessibilité pour :

- ❖ garantir la réalisation dans les règles de l'art,
- ❖ apporter un soin particulier aux travaux de finitions et à la qualité de service,
- ❖ limiter la durée de fermeture du commerce nécessaire aux travaux

Tout en respectant les engagements de la Charte Handibat®



Offre Accessibilité

La Charte Handibat

● Engagement 1 : la compétence

- ❖ justifier de la compétence d'un représentant ou d'un salarié de l'entreprise
- ❖ identifier les possibilités d'adaptabilité du bâti,
- ❖ suivre les évolutions techniques et connaître les dispositifs réglementaires dans les domaines de l'accessibilité et de l'adaptabilité du bâti.



● Engagement 2 : le conseil

- ❖ informer le client sur la réglementation et les possibilités de financement des travaux,
- ❖ proposer et réaliser, dans son corps de métier, des travaux sur mesure en considération des besoins du client et dans le respect de la réglementation en vigueur,
- ❖ orienter, en fonction de ses compétences et de la nature du projet, le client vers d'autres professionnels pour définir au mieux les travaux et aménagements.

● Engagement 3 : le service

- ❖ donner suite rapidement dès le premier contact avec le client,
- ❖ fournir un devis clair et détaillé dans un délai convenu avec le client,
- ❖ respecter les clauses du devis.



Offre Accessibilité

I.Cert – Certification BAC

La certification Bâtiment accessible certifié (Bac)

- **Première certification d'accessibilité** du bâtiment
- Vise à la **reconnaissance de l'accessibilité** des ERP de 5^{ème} catégorie pour toute personne en situation d'handicap et les seniors
- Constitue **l'objectif et le référentiel commun** entre les différents partenaires



Grace à I.Cert, le commerçant bénéficie ainsi :

- d'une tarification unique de 820 € HT,
- d'une certification de l'accessibilité de son local ayant bénéficié de l'offre commune,
- d'une visibilité et de la promotion des établissements auprès des personnes âgées et/ou ayant un handicap (vitrophanie, promotion sur le web...).

